

Permis d'aménager

Impôts : accéder à votre espace Particulier

Téléservice

Mis à jour le 05 janvier 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Votre espace personnel est un espace sécurisé qui permet de :

- Déclarer vos revenus (il n'est plus possible de faire une déclaration des revenus en ligne pour l'impôt sur les revenus de 2015).
- Consulter votre situation fiscale
- Payer vos impôts
- Effectuer vos démarches en ligne
- Accéder à une messagerie

Pour accéder à votre espace Particulier pour la 1^{ère} fois, vous devez choisir un mot de passe.

Pour en créer un, vous devez saisir :

- Votre numéro fiscal (il figure en haut de la 1^{ère} page de votre dernière déclaration de revenus reçue ainsi que sur votre dernier avis d'impôt)
- Votre numéro de déclarant en ligne (il figure en haut de la 1^{ère} page de votre dernière déclaration de revenus)
-

Votre revenu fiscal de référence (il figure dans le cadre "Vos références" de votre dernier avis d'impôt sur le revenu).

L'écran vous guide pour la création de votre accès par mot de passe.

Afin de valider la procédure de création de votre mot de passe, vous recevez immédiatement un courriel contenant un lien que vous devez cliquer. Le lien dans le courriel est actif pendant 24 heures. Passé ce délai, il faut recommencer la création du mot de passe.

Seuls votre numéro fiscal et votre mot de passe seront nécessaires pour vous reconnecter à votre espace Particulier.

- <https://cfspart.impots.gouv.fr/LoginMDP> - Ministère chargé des finances

Articles connexes

- **Impôt sur le revenu : déductions, réductions et crédits d'impôt (particuliers)**
- **Impôt sur le revenu : déclaration et revenus à déclarer (particuliers)**
- **Saisir l'administration fiscale (difficultés de paiement, réclamation, ...)**
(particuliers)
- **Impôt sur le revenu : paiement (particuliers)**



**Mairie
de Nargis**

1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr